

**PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 01 AVRIL 2015**

**L'an deux mille QUINZE, le 01 avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.**

Présents :                   Messieurs : SAINT Thierry, BATAILLE Marc, BAUMGARTEN Christophe, LE CORDIER Jérôme  
                                  Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOLIVEL Sylvie, JOUANNEAU Florence, MARQUET Karine, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali

Absents excusés           Monsieur GOSNET Pascal a donné pouvoir à Monsieur LE CORDIER Jérôme  
                                  Monsieur LEBREUILLY Stéphan a donné pouvoir à Madame PERNOIT Sylvie  
                                  Monsieur MORVAN Maurice a donné pouvoir à Madame MARQUET Karine

Absent non excusé       Monsieur RAGOT Paul

Secrétaire de séance :   Monsieur BAUMGARTEN a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
↳ En exercice :	15
↳ Présents :	11
↳ Votants :	14
Date de convocation :	24 mars 2015
Date d'affichage :	24 mars 2015

**Approbation du procès verbal du 25 février 2015**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal du 25 février 2015. Aucune observation n'ayant été faite, le procès verbal est approuvé à la majorité des présents.

**Délibération n° 22-2015 : Vote du compte de gestion**

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion du trésorier.  
Il est précisé qu'il est identique au compte administratif voté le 10 février 2015 – Délibération 10-2015.

VOTE :                    ↳ **Adopté à l'unanimité :**  
                                  - **pour : 14**  
                                  - **contre : 00**  
                                  - **abstention : 00**

## Délibération n° 23-2015 : Exercice du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de mutations foncières en cours

Monsieur le Maire soumet l'avis du conseil municipal quant à l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Monsieur le Maire propose **de renoncer au droit de préemption** pour les biens bâtis cadastrés comme suit

SECTION	NUMERO	SITUATION	CONTENANCE
AC	76	21 route d'Aunay	1 541 m <sup>2</sup>
AC	84	21 route d'Aunay	75 m <sup>2</sup>
AC	39p	7 route de Maltot	1 296 m <sup>2</sup>

VOTE :                    **» Adopté à l'unanimité:**  
                               - pour : 14  
                               - contre : 00  
                               - abstention : 00

## Délibération n° 24-2015 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie rues de l'Eglise et du Village.

Le conseil municipal

- Décide de procéder aux travaux de voirie suivants :

### Avant projet chiffré

Préparation chantier	1 000.00 €
Revêtement de surface	28 142.15 €
Autres travaux voirie	54 000.00 €
Bordures	35 773.00 €
	Montant HT 118 915.15 €
	TVA 20% 23 783.03 €
	Montant TTC 142 698.18 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

VOTE :                    **» Adopté à l'unanimité:**  
                               - pour : 14  
                               - contre : 00  
                               - abstention : 00

## Délibération n° 25-2015 : Garantie d'emprunt LogiPays – 16 logements rue du Village

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales  
Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt N° 20432 en annexe signé entre le SA HLM LOGIPAYS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil Municipal, après délibération,

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune d'Eterville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 500 300.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N° 20432 constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VOTE :                    **› Rejeté à l'unanimité:**  
                                 - pour : 00  
                                 - contre : 14  
                                 - abstention : 00

## Délibération n° 26-2015 : GRDF – Convention « Installation et Hébergement d'équipement de télérelève en hauteur »

GrDF souhaite devenir une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie.

Le projet « Compteurs Communicants Gaz », est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

- Le remplacement et/ou l'appairage avec un module radio des 11 millions de compteurs de gaz existants ;
- L'installation sur des points hauts de 15 000 concentrateurs ;
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux clients, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

La convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune d'Eterville met à la disposition de GrDF des emplacements pour l'installation des Equipements Techniques dans les sites suivants :

- Services techniques - Rue de l'intendance - Eterville
- Eglise - Rue de l'église - Eterville

GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé en contrepartie de l'hébergement des Equipements Techniques.

La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans à compter de son entrée en vigueur.

VOTE :                    **▷Adopté à la majorité :**

- **pour : 10**

- **contre : 00**

- **abstention : 04** (Monsieur BATAILLE Marc, Mesdames DOINARD Marianne, JOUANNEAU Florence,

SCHIER Magali)

### Délibération n° 27-2015 : Dématérialisation des marchés publics – Signature convention UAMC

Suite à un arrêté du 14 décembre 2009 et un décret du 30 décembre 2009, les collectivités locales doivent désormais créer un profil d'acheteur afin de publier leur avis d'appel public à la concurrence pour les marchés publics de plus de 90 000,00 euros HT. Afin de répondre à cette nouvelle exigence du Code des marchés publics, l'Association des Maires du Calvados (UAMC) en partenariat avec la SARL INFO LOCALE a élaboré une solution pour dématérialiser tous les marchés publics. Monsieur le maire propose l'adhésion de la collectivité à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, pour un montant de 160,00 euros par an.

Le Conseil municipal,

- demande l'adhésion de la collectivité à la plateforme de dématérialisation des marchés publics pour un montant de 160,00 € HT par an,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de création, de maintenance et d'hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics des collectivités locales et des EPCI du Calvados.

VOTE :

**▷Adopté à l'unanimité:**

- **pour : 14**

- **contre : 00**

- **abstention : 00**

### Questions diverses

-                    **Pistes cyclables**

Monsieur le Maire présente le programme 2015/2020 - Caen-La-Mer et Conseil Régional - pour la création de pistes cyclables. Il informe le conseil municipal qu'il a positionné la commune d'Eterville pour deux pistes :

Eterville – Verson

Eterville – Caen

Un dossier technique va être préparé.

-                    **Prison**

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas centre pénitentiaire à Eterville. La commune étant dans le couloir aérien de l'aéroport Caen-Carpique.

- **Transports scolaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Viacité mettra en place un arrêt rue du moulin, face au Près du Vallon II, pour le bus scolaire du Collège de Verson, à compter du 27 avril 2015.

- **Eglise**

Madame Pernoit présente au conseil municipal les devis de rénovation de la charpente et de la couverture de l'église. Suite au signalement d'un administré de la présence de nombreuses fuites d'eau.

- **Ecole élémentaire**

Monsieur Baumgarten présente le projet de rénovation de l'école élémentaire prévu sur 3 ans. Afin de finaliser le dossier il reste à affiner la partie informatique.

- **Cantine**

Madame Pernoit présente au conseil municipal les modifications apportées au projet d'extension de la cantine. En effet il a été décidé par le conseil municipal de garder le RAM dans le bâtiment cantine avec un agrandissement de la pièce. Le projet étant finalisé Mme Pernoit prépare le dossier du permis de construire.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h00*

▪ **Délibération n° 22-2015**

Vote du compte de gestion

▪ **Délibération n° 23-2015**

Exercice du droit de préemption urbain

▪ **Délibération n° 24-2015**

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

▪ **Délibération n° 25-2015**

Garantie d'emprunt LogiPays – 16 logements rue du Village

▪ **Délibération n° 26-2015**

GRDF – Convention « Installation et Hébergement d'équipement de télérelève en hauteur »

▪ **Délibération n° 27-2015**

Dématérialisation des marchés publics – Signature convention UAMC

BATAILLE Marc		LE CORDIER Jérôme	
BAUMGARTEN Christophe		LEBREUILLY Stephan	A donné pouvoir à Mme PERNOIT Sylvie
DOINARD Marianne		MARQUET Karine	
DONGRADI Caroline		MORVAN Maurice	A donné pouvoir à Mme MARQUET Karine
GOSNET Pascal	A donné pouvoir à Mr LE CORDIER Jérôme	PERNOIT Sylvie	
JOLIVEL Sylvie		RAGOT Paul	Absent non excusé
JOUANNEAU Florence		SCHIER Magali	

Fait à ETERVILLE, le 09 avril 2015

Le Maire  
Thierry SAINT